



sous le haut patronage



Valoriser les Hommes, les découvertes, les innovations et les métiers des instituts techniques agricoles

En tant qu'animateur d'un réseau de plus de 1800 collaborateurs, ingénieurs et techniciens, l'Acta rassemble, ressource et défend les instituts techniques agricoles pour promouvoir la compétitivité et le caractère innovant de la recherche appliquée en France et à l'international.

Le concours ITA'innov 2019. 4 trophées seront attribués

innovation

Une réalisation (produit, technologie, procédé, outil, service, innovation marketing ou organisationnelle) novatrice qui a l'objet d'une application et d'une adoption par des utilisateurs et le marché. Le jury sera invité à distinguer

- les innovations produites par un ITA (seul)
- les innovations "ITA & entreprise", produites par un ITA en partenariat avec une entreprise (start-up, PME...)

projet international

Projet partenarial collaboratif multipays présentant tout type d'innovation de résultat d'essai, d'étude, d'enquête de conception d'un produit, process, outil, service de tout secteur d'activité. Le jury évaluera la qualité des interactions, les différentes formes de collaboration, la plus-value générée par les partenariats du projet. Le rôle de l'ITA dans le *consortium* sera apprécié.

recherche & méthodologie

Recherches et méthodologies innovantes qui ont permis l'obtention de résultats d'expérimentations ou de recherche ou encore de produits au service d'une filière. Le jury sera invité à distinguer

- les travaux de recherche appliquée
- les travaux de productions de références technico-économiques

équipe innovante

Équipe de collaborateurs membres d'un ITA ou d'autres structures dont le porteur est issu d'un ITA du réseau Acta, et ayant contribué significativement à la création de valeur au sein des filières et des territoires par leur action et fonctionnement remarquables.

En ligne avec notre contrat d'objectifs Acta-MAA, le concours ITA'innov s'inscrit dans une dynamique collective.

Pourquoi participer ?

Pour être reconnu des différentes parties prenantes (filiales, professionnels et futurs professionnels, partenaires privés, monde académique, presse) et développer la notoriété de son institut technique agricole.

Pour promouvoir la contribution significative des ITA au processus d'innovation et leur aptitude à produire des connaissances appliquées, des innovations et à les partager avec les acteurs des filières et des territoires.

Pour développer ses contrats vis-à-vis du privé et valoriser ses partenaires actuels.

Pour valoriser la modernité et la performance des filières agricoles et agro-industrielles françaises et leurs outils de R&D.

FÊTONS ENSEMBLE NOS SUCCÈS ET
PARTAGEONS-LES AVEC L'EXTÉRIEUR.

MODALITÉS DU CONCOURS

Qui peut concourir ?

Le concours est ouvert à toute équipe, ingénieur et technicien issus des ITA métropolitains ou des instituts des DROM du réseau Acta et habilité par sa propre structure pour présenter une découverte, un projet partenarial international ou une équipe d'exception innovante remarquables.

Sont éligibles les découvertes ou nouveautés réalisées par une ou des équipes d'ITA, ou d'autres structures dans la mesure où un ITA est porteur principal. Des projets collaboratifs impliquant d'autres types de partenaires sont également éligibles dès lors qu'un ou des ITA y ont contribué de façon significative.

Sont recevables des innovations déployées ou des projets de recherche & méthodologie finalisés sur la période 2017-2018-2019 par les ITA desquels pourront découler des applications industrielles, filières, des progrès dans l'amélioration des pratiques agricoles et agro-industrielles ou des innovations produites, processus, procédé, marketing ou organisationnelles.

Pour le trophée "équipe innovante", il s'agit de collaborateurs membres au moins d'un ITA du réseau Acta. Dans tous les cas, les candidatures sont présentées par un porteur principal issu d'un ITA du réseau Acta et avec l'accord explicite de la direction du ou des ITA et structures concernés.

Les candidats s'engagent à collaborer aux activités de communication relatives au concours et à venir lors de la cérémonie de remise des prix sauf circonstance exceptionnelle. Les ITA lauréats s'engagent à se faire relais de communication.

Quels seront les critères de sélection du jury ?

Le jury appréciera le degré de nouveauté des projets compte-tenu du contexte, le potentiel de développement des projets et leurs intérêts vis-à-vis des filières agricoles et agro-industrielles et des territoires.

Les impacts potentiels vis-à-vis de l'existant en termes économique, environnemental, social et sociétal et sur l'image des ITA et des filières seront appréciés.

Pour la catégorie "projet international" l'impact sur la valorisation des travaux des ITA en France et à l'étranger et la notoriété acquise via le projet seront pris en compte.

Pour la catégorie "équipe innovante", le management et les indicateurs de performance et de cohésion de l'équipe seront évalués. Le jury appréciera en quoi les pratiques collaboratives mises en œuvres sont innovantes et permettent d'aller plus loin que si le(s) projet(s) mené(s) par cette équipe avait(ent) été réalisé(s) de manière isolée.

La qualité de la présentation sera notée.

Comment sera constitué le jury ?

Un jury de 19 personnes est constitué de représentants répartis en 4 collèges

- _ La recherche académique
- _ Les entreprises et organisations économiques
- _ Les partenaires institutionnels
- _ Les représentants de la société civile

Le président du jury est Claude Bernhard, directeur d'Agreenium, l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France.

Comment se fera la sélection des dossiers ?

Les dossiers de sélection, téléchargeables sur le site internet www.actaitainnov.com en octobre 2018, seront simples à constituer et devront être remis avant le 31 janvier 2019 minuit pour une sélection rapide et efficace par les membres du jury qui désignera les lauréats récompensés lors de la cérémonie de remise des prix le 15 octobre 2019 au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à Paris.

Qui pilote le concours ?

Marie Sela-Paternelle (Acta) est chef de projet. Elle est appuyée par une équipe constituée de 10 personnes. Vous pouvez la contacter au 01 40 04 50 46.